

# VOS ÉLUS VOUS INFORMENT



*MARS 2016*

## RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS

**A partir du lundi 4 avril**, chaque lundi jusqu'au **28 novembre 2016** la société Sotréma effectuera le ramassage des DÉCHETS VERTS (Gazon, feuilles, petits branchages) sur notre commune.

37 sacs spécifiques biodégradables par ménage vous seront fournis lors de l'unique distribution 2016 **dans la cour de l'école des 8 moulins, rue du village**

**LE SAMEDI 26 MARS entre 9 h et 12 h 30**

Si vous ne pouvez être présents pour la journée de distribution, veuillez prendre contact avec votre voisin, ou un membre de votre famille pour la récupération de vos sacs.



Pour éviter tout refus, les déchets verts seront **OBLIGATOIREMENT** conditionnés **dans les sacs biodégradables distribués à cet effet**. (pas de sacs plastiques ⇒ non ramassés !).

Nota : Les branchages devront être d'un diamètre maximum de 5 cm, rassemblés (seule la ficelle est autorisée) en fagot d'une hauteur maximum de 1,50 mètre et de 0,50 de diamètre.

### RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS : Le mardi 22 mars 2016

Pour le cas où des encombrants ne seraient pas ramassés pour non-conformité des ramassages autorisés, nous vous remercions de les rentrer sans délai à l'intérieur de votre propriété.

### DOCUMENTS D'IDENTITÉ

Les délais d'obtention des documents d'identité sont actuellement de 15 à 20 jours et rallongeront à l'approche des vacances. Il est donc indispensable d'anticiper vos demandes.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la carte d'identité est passée de 10 à 15 ans.

Votre carte d'identité est prolongée automatiquement et reste valable 5 ans de plus si vous remplissez les conditions suivantes :

- Vous êtes majeur et vous l'étiez déjà au moment de sa délivrance. Vous êtes concerné uniquement si vous êtes né **avant** le 1<sup>er</sup> janvier 1986.
- Votre carte était encore valide le 1<sup>er</sup> janvier 2014 (si elle a été délivrée entre le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et le 31 décembre 2013).

Vous pouvez voyager à l'étranger seulement si le pays de destination accepte que la date inscrite sur votre carte ne corresponde pas à sa date réelle d'expiration.

**Seuls les pays suivants acceptent une carte d'identité prolongée automatiquement :**

- Andorre,
- Bulgarie,
- Croatie,
- Grèce,
- Hongrie,
- Lettonie,
- Slovaquie,
- Tunisie (uniquement si vous êtes binational ou s'il s'agit d'un voyage de groupe organisé par un professionnel du tourisme),
- Turquie,
- Monaco,
- Malte,
- Monténégro,
- République tchèque,
- Saint-Martin,
- Serbie,
- Suisse,

Pour un voyage dans un de ces pays, vous pouvez télécharger sur le site du ministère de l'intérieur une [fiche d'information traduite](#), qui peut être présentée aux autorités étrangères.